



Séance du Conseil général, 25 juin 2018

PROCES - VERBAL

Président :	M. Nicolas Guillaume-Gentil (Verts), puis M. Stéphane Brammeier (PLR)
Présents :	36 membres du Conseil général (voir liste en annexe) 7 membres du Conseil communal l'administrateur communal
Excusés :	4 membres du Conseil général (voir liste en annexe)
Absent :	1 membre du Conseil général (voir liste en annexe)

1. Appel, ordre du jour, procès-verbal de la séance du 23 avril 2018

Le **procès-verbal de la séance du 23 avril 2018** sera adopté lors d'une séance future. L'ordre du jour est complété par le dépôt d'une interpellation du PLR, « Aménagements extérieurs de Juliette ».

2. Informations du Président

Le Président salue la proclamation d'un nouveau conseiller général, M. Yves Sauvant (PLR), qui remplace M. Lorenz Gaisch, démissionnaire.

3. Comptes 2017

Au nom du Conseil communal, M. **P. Bourquin** présente un compte-rendu plus volumineux et plus détaillé, MCH2 oblige. Au budget 2017, la comptabilisation inexacte des amortissements provoquait une situation de déficit, que l'on ne retrouve pas dans les comptes 2017. Cette situation ne se répétera pas dans les exercices à venir. Les dépenses maîtrisables sont contenues. L'endettement constituera le prochain défi de la législature. Il faut désormais réduire l'endettement, de manière à maintenir notre capacité à investir. La charge de la dette est actuellement supportable, vu le bas taux d'intérêt, mais des mesures doivent être décidées sur plusieurs années, voire législatures.

Au nom de la Commission financière, M. **S. Brammeier**, président, demande de se référer au rapport de ladite Commission, qui recommande l'approbation des comptes 2017.

Au nom du PLR, M. **J.C. Borel** constate qu'il n'est pas possible de faire de comparaisons avec les années précédentes. Le rapport du Conseil communal rappelle l'erreur commise au moment du budget, ce qui permet de boucler sur des comptes bénéficiaires. Le fort endettement doit inciter à la retenue en matière de dépenses. Vu l'effort fait en la matière, le groupe approuvera les comptes 2017.

Le groupe Ralliement-Vert'libéraux (RAVL, M. **C. L'Eplattenier**) est agréablement surpris par le rapport. Il constate également la maîtrise des charges et le fort endettement, qu'il faut réduire par le biais du cash-flow. Il avise de plus que les fonds propres ont augmenté à plus de 35 millions de francs.

Le groupe socialiste (M. **S. Cand**) tout comme celui des Verts (M. **P. Devanthéry**) ont étudié les comptes dans le détail et les approuvent.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.

Au niveau de l'**examen de détail**, trois domaines font l'objet de questions :

- projet de rénovation du Temple (Mme **P. Perret**, Verts) : une étude est actuellement menée pour une rénovation globale du temple, dans le sillage de la rénovation du clocher. Le Conseil communal dispose d'un dossier complet pour cette rénovation, mais dont le coût excède les possibilités financières actuelles : des mécènes seront donc recherchés (M. F. Greillat),
- cartes journalières CFF (M. **V. Attinger**, Verts) : une partie du problème soulevé fréquemment est résolu par la publication sur le site Internet, mais il conviendrait de pouvoir faire la réservation des cartes aussi par Internet,
- solution locale pour le compostage, afin de moins nuire à l'environnement par les transports (Mme **P. Perret**, Verts) : le Conseil communal cherche des alternatives à la Compostière du Val-de-Ruz, mais aussi à diminuer les quantités récoltées chez les privés. L'option de ne plus récolter de la même manière déchets de cuisine et des jardins est actuellement évaluée.

Les comptes 2017 sont approuvés à l'unanimité.

4. Nomination du Bureau du Conseil général

Le **Bureau du Conseil général** pour l'exercice 2018 – 2019 est nommé par acclamation.

Président	M. S. Brammeier (PLR)
1 ^{er} vice-président	M. S. Da Pare (soc)
2 ^{ème} vice-présidente	Mme A. Bourquin (RAVL)
Secrétaire	Mme C. Dutoit (Verts)
Secrétaire-adjoint	M. Chr. Leclerc (PLR)
Questeur 1	M. P. Devanthéry (Verts)
Questeur 2	M. Chr. Leclerc (PLR)

Le président sortant, **M. N. Guillaume-Gentil**, s'adresse alors aux membres du Conseil général comme suit.

Citoyennes, citoyens, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers généraux, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux, bonsoir !

En ce lundi 25 juin 2018, je vais laisser le perchoir à mon collègue Stéphane Brammeier. La présidence du conseil général que j'ai assurée pendant un an et demi m'a beaucoup apporté. En effet, quand il s'agit de gérer les débats et de suivre une procédure, on apprend beaucoup de détails qu'on ignore souvent dans notre rôle de conseiller général ordinaire. Du coup, les consignes deviennent plus claires et la gestion plus simple. Il faut avouer que l'administrateur de la commune aide à ce que tout se passe bien.

Outre le fait que j'ai beaucoup apprécié présider notre Conseil, je dois reconnaître que nos usages tendent à changer quelque peu. Autrefois, la première citoyenne ou le premier citoyen était appelé à s'exprimer lors des manifestations de la commune ou lorsqu'une formalité l'exigeait. Désormais, il semblerait que cette tâche incombe au Président du Conseil communal. Et on ne juge pas nécessaire d'avertir le Conseil général des différentes tractations institutionnelles en cours ou des officialités parfois importantes auxquelles les membres ne sont plus invités (un exemple ? : récemment a eu lieu la levure de Juliette, acte on ne peut plus symbolique puisque nous en avons voté le crédit, certes difficilement, à laquelle n'a pris part qu'une brochette, triée sur le volet de représentants de la commune. S'agissant d'une entreprise importante pour les communier, une ouverture plus large n'aurait lésé personne.)

En parlant de Juliette (la salle de gym, donc), on a vite mis la main à la pâte pour tenir les délais. Si vite qu'on a estimé que les menus os découverts lors des excavations ne méritaient pas qu'on s'attarde un instant, ne serait-ce que pour s'assurer qu'il ne s'agissait pas des restes suffisamment vieux pour compléter la carte archéologique du Canton et que les couches inférieures de terre humique n'étaient pas anthropiques. Toute trace du patrimoine non archivée est une disparition irremplaçable d'informations sur notre passé. On peut comprendre les urgences, mais outrepasser le respect du passé relève de l'outrecuidance !

Parmi les usages qui se disloquent peu à peu, je tiens à informer mon successeur qu'il faudra apprendre à avaler parfois des couleuvres gênantes, telles que comprendre que nous faisons plutôt de la figuration (avec le sourire, bien sûr). Effectivement, aujourd'hui, il ne sert plus à rien de demander un report de séance, même avec une certaine anticipation ou une anticipation certaine, car non seulement rien ne sera changé, mais on ne vous répondra même pas. À moins que la droite ne soit éventuellement plus écoutée... ou crainte.

Dans les remarques plus joyeuses, on se souvient que j'avais entamé ma présidence par une référence à l'échec de la fusion des communes. Cet échec de fusion nous avait tous touchés à un degré ou à un autre, mais avait rejailit sur une réflexion globale qui nous incitait à considérer que notre commune devait poursuivre ses efforts de développement et de cohésion. L'annulation du vote de Peseux par le Tribunal fédéral a rallumé les espoirs d'une fusion, d'autant que les finances désormais régies par le MCH2 montrent un fléchissement qui pourrait convaincre mêmes les Subiéreux à s'associer pour garantir une pérennité souhaitable et à une coordination efficace des actions communales et des travaux à grande échelle.

En parallèle aux fusions ou non, Ces derniers temps, nous avons entamé les pourparlers destinés à créer l'assemblée citoyenne qui avait été promise si la fusion se concrétisait ou pas. La première session devrait avoir lieu dans le courant de l'automne. Cette réunion permettra aux citoyennes et aux citoyens d'exprimer leurs attentes, de proposer des actions, d'évoquer leurs insatisfactions sans devoir obligatoirement se prévaloir d'un parti ou d'une tendance politique. Ce lien entre la population et les instances publiques facilitera, nous l'espérons, l'émergence d'activités ou de développements qu'il est plus facile d'atteindre lorsqu'on unit les forces et qu'on écoute toutes les bonnes et toutes les bonnes-mauvaises idées.

La présidence du Conseil général relève d'un éclat que je suis fier d'avoir reçu. Cette fonction induisait une implication personnelle importante. Dans la mesure de mes compétences, j'ai essayé de m'acquitter au mieux de cette tâche, mais, Mesdames et Messieurs, si je me suis parfois emmêlé les pinces ou si j'ai oublié, voire estropié vos noms, sachez que ce n'était jamais autre chose qu'un peu de maladresse et je vous prie de m'en excuser.

J'espère que la suite de législature sera teintée d'un peu plus de sérénité et de constructivité ; que le clivage gauche-droite s'estompera quelque peu afin que les débats et les travaux urgents s'effectuent dans un consensus citoyen plutôt que dans une joute verbale et chiffrée plutôt stérile, voire épuisante. Je crains cependant que mon discours ne soit pas prémonitoire, car on va parler de bois... Et j'ai l'impression que cela va chauffer !

Pour clore les affaires de ce soir, Les Verts vous invitent à une petite agape. En vous remerciant de votre attention et en vous souhaitant de belles vacances, si vous en prenez, je vous adresse mes meilleurs vœux dans vos desseins politiques !

Le président entrant, **M. S. Brammeier**, reprend le flambeau avec cette courte allocution :

Tout d'abord je tiens à féliciter Nicolas pour le travail qu'il a accompli durant son année présidentielle. C'est avec un grand plaisir que j'accède à ce poste de Président et de ce fait je tiens spécialement à remercier mon groupe.

Cela fait 14 ans que je suis conseiller général et au travers de ces nombreuses années, je trouve que beaucoup de choses ont changé.

Les mentalités ont changé.

En effet lorsque j'ai commencé la politique, les conseillers du même parti ou avec les conseillers des autres partis discutaient avant la séance, se saluaient tous, il n'y avait pas une certaine scission, et chacun faisait de son mieux pour apporter ce qu'il jugeait de meilleur pour sa Commune...et malheureusement je n'arrive plus vraiment à retrouver cela.

Lorsqu'on fait de la politique parfois on gagne, parfois on perd, mais cela fait partie des règles du jeu.

Chaque parti apporte ses idées, ses opinions et il y a toujours quelque chose de positif ou d'intéressant à prendre en considération.

Je vous remercie toutes et tous... et surtout « HOP SUISSE !! » pour le match de ce mercredi !

5. Demande de crédit pour la production de bûches de bois de feu (rapport 18.001)

Le Conseil communal (Mme **A. Kaufmann**) rappelle que la gestion des forêts met sur le marché des produits « mineurs », dont du bois de feu. Alors que le produit de la vente de bois rapportait énormément aux Communes, il y a 70 à 80 ans, l'année 2015 a connu des prix plancher pour les produits forestiers. Les subventions fédérales diminuent également, alors que les exigences légales liées à la gestion des forêts croissent. La Commune vit aussi cette période difficile, exacerbée par la concurrence des produits de l'Europe de l'Est. La forêt est encore exposée aux phénomènes météorologiques extrêmes et aux maladies. Il faut donc prendre conscience d'une situation précaire et agir dans le présent avec des difficultés. La proportion de vente de bois de feu en bûches est importante (25% des revenus forestiers), mais doit et peut être améliorée.

Le projet commun avec la Ville de Neuchâtel a été abandonné pour plusieurs raisons, mais cet abandon n'a rien à voir avec l'échec du projet de fusion. La Ville va adopter une nouvelle approche du séchage de bois de feu, qui ne convainc pas nécessairement le nouveau forestier de cantonnement. Le Conseil communal a pris donc de nouvelles options prévoyant la création d'une place de séchage du bois de feu en quartiers, et d'une extension du hangar existant, abandonnant le projet d'un nouvel hangar coûteux. Les produits seront de meilleure qualité et en plus grande quantité, le consommateur soutiendra l'exploitation forestière.

Au nom du PLR, M. **Chr. Leclerc** fait part de sa surprise à la lecture des chiffres, notamment ceux relatifs à l'achat des parcelles de forêt. Il remet en question le rendement économique du nouveau projet, qualifie d'ineptie les méthodes de séchage, et estime exagéré le coût du nouveau hangar, comparé à celui de l'achat d'un chalet en bois. Il réclame un cahier des charges précis, dans le cadre d'un projet rendu main. L'entrée en matière sera refusée par le groupe.

M. **J.J. Wenger** (PLR) s'offusque de l'abandon du projet commun par la Ville de Neuchâtel, notre Commune devant « payer les pots cassés ». S'il reconnaît nécessaires certains investissements pour accéder au marché du bois, il constate que la charpente de Juliette, en bois exogène, était chargée sur des semi-remorques à plaque allemandes (*voir annexe à ce sujet*).

Les Verts (Mme **V. Attinger**) mettent en exergue la pollution des cheminées à bois et des poêles à inserts. Ils se demandent quand a été menée l'étude de marché, où ont été visités les centres de transformation en Suisse romande, et comment assurer un marché rentable. Ils mettent leurs espoirs de voir les produits forestiers mieux utilisés suite aux campagnes en cours visant à augmenter la part du bois dans la construction, et demandent une approche plus globale de la question de la valorisation de nos produits et un projet dont la rentabilité est meilleure. Ils accepteront toutefois l'entrée en matière.

Mme **B. Duvillard**, au nom du groupe socialiste, annonce que le groupe n'a pas reçu les plans ... mais que, vu la revalorisation de la sécurité au travail et de la qualité du produit, vu aussi le préfinancement accepté en 2016, il acceptera la demande de crédit. Il pose la question d'une éventuelle répercussion du projet sur le prix de vente du bois de chauffage pour nos concitoyens.

Pour le groupe RAVL (Mme **A. Bourquin**), la question de l'exploitation forestière et de l'utilisation du bois est un serpent de mer. Le groupe pense que les projets n'ont pas été réfléchis jusqu'au bout, et que leur coût est élevé. Il convient tout de même de préserver l'entretien des forêts et la production de bois, le groupe entrera en matière sur le rapport.

Si la place de séchage est indispensable, M. **U. Kroll** (soc) trouve le hangar mal placé et ne comprend pas pourquoi il doit être construit en 2020 seulement.

Le Conseil communal explique la répartition prévue des charges du projet abandonné entre la Ville de Neuchâtel et notre Commune ; il faut savoir que notre Commune pouvait placer plus deux à trois fois plus de bois dans le centre de production que nos partenaires. Si le projet actuellement sous évaluation concerne le bois de feu sous forme de bûches, il est prévu sur le site de Chantemerle un troisième bâtiment permettant de préparer à la vente des plaquettes. Par ailleurs, les ventes de bois déchiquetés ne représentent actuellement que 5% des recettes totales. L'endroit choisi est idéalement placé, à proximité immédiate de la maison forestière. La nouvelle méthode de séchage préconisée par la Ville de Neuchâtel demande des surfaces très étendues pour le séchage des bûches. Enfin, quand les bois idoines sont à disposition, la Commune participe à la vente des bois dits précieux, à Colombier, offrant des prix au mètre-

cube très intéressants. Enfin, le projet présenté veut valoriser l'exploitation forestière par la vente de bois de feu sous forme de bûches.

Intervient à nouveau M. **U. Kroll**, qui demande les raisons de l'étalement du projet sur plusieurs années. Le Conseil communal rappelle que le hangar doit faire l'objet d'une demande de permis de construire et que la procédure peut être longue.

Le Conseil communal réplique à M. **J.J. Wenger** (PLR) que la charpente du bâtiment « Juliette » a été faite avec du bois suisse ; seuls les camions qui ont transporté les éléments de cette charpente étaient, pour certains, d'origine étrangère.

Suite à une suspension de séance demandée par le groupe RAVL, le débat reprend avec deux interventions de M. **P. Devanthéry** (Verts), rappelant que la vérité d'aujourd'hui n'est pas toujours celle de demain, et que des érables ondés sont actuellement vendus à des prix d'or, et de M. **Y. Sauvant** (PLR), qui indique que les prix pour la couverture du bâtiment sont totalement surfaits. Un amendement est déposé, visant à réduire la demande de crédit au montant de la place de séchage, soit CHF 75'000.-.

Sur ce, tout d'abord, **l'entrée en matière** sur le rapport du Conseil communal est acceptée par **24 voix favorables et 10 contraires**.

L'amendement visant à **réduire le montant de la demande de crédit à CHF 75'000.-** est ensuite **accepté par 26 voix favorables contre 4**, puis **l'arrêté amendé par 24 voix favorables contre 9**.

Découvrant un **deuxième projet d'arrêté**, relatif au projet abandonné, les membres du Conseil général **l'adoptent par 25 voix favorables contre 7**.

6. Interpellation "Les Verts", bouteilles d'eau et gobelets lors des séances du Conseil général, réponse du Conseil communal

Le Conseil communal (M. **Th. Perret**) indique que dans sa réflexion, il a pondéré des arguments écologiques avec d'autres relatifs aux prestations du personnel communal, et qu'il a finalement décidé de promouvoir l'initiative privée et individuelle,

Les interpellants, le groupe des **Verts**, expriment leur satisfaction au vu des propositions du Conseil communal, chaque personne étant libre de choisir ses récipients et de les remplir à sa guise.

7. Interpellation "PLR", Catalogue des aménagements supplémentaires pour la nouvelle salle de sports

Le Conseil communal (M. **F. Gretillat**) donnera sa réponse par écrit dans le courant de l'été.

8. Divers

Le Président de l'USL, M. **S. Da Pare**, informe que l'Union des Sociétés Locales est l'hôte d'honneur de la Fête villageoise de Peseux, les 31 août et 1^{er} septembre 2018. La prochaine Fête villageoise dans la Commune aura lieu les 30 et 31 août 2019, sur un thème à définir.

9. Informations du Conseil communal

Le Conseil communal donne diverses informations relatives à :

- La Fête de la Jeunesse, du vendredi 29 juin 2018, rappelant les membres du Conseil général à leur devoir consistant à défiler en tête du cortège,
- La relance du projet de fusion « Neuchâtel-Ouest », suite à la décision du Tribunal fédéral d'annuler la votation à Peseux, du 5 juin 2016,
- La présence sur territoire de deux vélos cargo électriques, à disposition de la population, l'un auprès de LocoEmotion, à Corcelles, l'autre à La Petite Epicerie, à Cormondrèche,
- Les travaux en cours au titre du plan de stationnement, de la mise aux normes des arrêts des transports publics et de la création d'une place de dépose des écoliers supplémentaires, à Porcena,
- Les travaux en cours en matière d'aménagement du territoire, pour la révision du Plan d'aménagement local et la rédaction des bases d'urbanisation des cinq pôles de développement dans la Commune

Enfin, une information est donnée sur les modes de préservation et de conservation des quelques ossements trouvés sur le site du chantier du bâtiment « Juliette », Rue de la Croix 4.

Fin de la séance à 21h45.

Liste de présence, 25 juin 2018 (séance n° 10 de la législature 17 - 20)

Attinger	Verena	<input checked="" type="checkbox"/>	Henguely	Catherine	<input checked="" type="checkbox"/>
Beshaj	Silvana	<input checked="" type="checkbox"/>	Hunkeler	Baptiste	<input checked="" type="checkbox"/>
Borel	Jean-Claude	<input checked="" type="checkbox"/>	Kroll	Ulrich	<input checked="" type="checkbox"/>
Borloz	Patricia	<input checked="" type="checkbox"/>	Lauenstein	Michaël	<input checked="" type="checkbox"/>
Boulianne	Louis-Marie	<input checked="" type="checkbox"/>	Leclerc	Christophe	<input checked="" type="checkbox"/>
Bourquin	Anita	<input checked="" type="checkbox"/>	L'Eplattenier	Claude	<input checked="" type="checkbox"/>
Bourquin	Luc	<input checked="" type="checkbox"/>	Martin	Fanny	E
Brammeier	Nicole	<input checked="" type="checkbox"/>	Mateescu Dall.	Ionica	<input checked="" type="checkbox"/>
Brammeier	Stéphane	<input checked="" type="checkbox"/>	Moro	Catherine	<input checked="" type="checkbox"/>
Cand	Steve	<input checked="" type="checkbox"/>	Muhlemann	Loïc	<input checked="" type="checkbox"/>
Capelli	Karin	<input checked="" type="checkbox"/>	Pancza Blanc	Cécile	<input checked="" type="checkbox"/>
Dallais	Philippe	<input checked="" type="checkbox"/>	Perret	Pierrine	<input checked="" type="checkbox"/>
Da Paré	Silvio	<input checked="" type="checkbox"/>	Rapin	Esther	<input checked="" type="checkbox"/>
Desbaillet	Olivier	E	Sauvant	Yves	<input checked="" type="checkbox"/>
Devanthéry	Pascal	<input checked="" type="checkbox"/>	Schneider	Ghislaine	<input checked="" type="checkbox"/>
Dutoit	Cloé	E	Schwab	Sandra	<input checked="" type="checkbox"/>
Duvillard	Béatrice	<input checked="" type="checkbox"/>	Sordet	Jim	E
Gretillat	Elena	<input checked="" type="checkbox"/>	Tissot	Vanessa	A
Guillèn	José	<input checked="" type="checkbox"/>	Wenger	Jean-Jacques	<input checked="" type="checkbox"/>
Guillaume-G.	Nicolas	<input checked="" type="checkbox"/>	Wildhaber	Jean-Pierre	<input checked="" type="checkbox"/>
Guye	Stéphane	<input checked="" type="checkbox"/>			

E: excusé, A: absent, D: démissionnaire